

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Drève des Renards 40.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48215-2025 : mettre en conformité un 3ème logement complémentaire (appartement une chambre indépendant) sis au 2ème étage d'une habitation bifamiliale existante (dont la configuration licite était le niveau supérieur du duplex existant situé aux 1er et 2ème étages de l'immeuble).

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle

PL : Le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir (PL) n°242 autorisé par le Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 20/08/1974

**Motif principal de l'enquête :**

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au permis de lotir n°242 en matière d'article n°I, 1) Destination

**L'enquête publique se déroule à partir du 05/02/2026 et jusqu'au 19/02/2026 inclus.**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.**

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 04 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 27/01/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue Engeland 208.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48284-2025 : mettre en conformité les différences réalisées au niveau d'une maison unifamiliale par rapport à la situation existante de droit.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation

PL : Le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir n°417 autorisé par le Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 09/07/1996.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'article 126§11,1° du CoBAT : demande de dérogations suivantes au permis de lotir :
- dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)

**L'enquête publique se déroule à partir du 05/02/2026 et jusqu'au 19/02/2026 inclus.**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.**

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 04 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 27/01/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,

Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,

Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,

Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue des Cytises 9 Avenue de Foestraets 8.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48491-2025 : installer deux serres vitrées sur ce terrain vacant.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : N° 48 bis&ter QUARTIER SUD-EST approuvé par AGRBC 10/06/1993.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'article. 126§11 du CoBAt : dérogation au PPAS N° 48 bis&ter QUARTIER SUD-EST en matière d'article n°2.3.3 Implantation
- application de la prescription générale 0.5. du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m<sup>2</sup>)

L'enquête publique se déroule à partir du **05/02/2026** et jusqu'au **19/02/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 04 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 27/01/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,

Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,

Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,

Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°017/2026)**  
**PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée d'Alsemberg 965.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48407-2025 : mettre en conformité le remplacement d'une grande verrière par un ensemble de 4 Velux et des châssis verticaux avec allège et le réaménagement de la zone de jardin.

**Nature de l'activité :** logement et atelier.

**Zone :** PRAS : en zones de forte mixité

**Motif principal de l'enquête :**

- dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)

**L'enquête publique se déroule à partir du **05/02/2026** et jusqu'au **19/02/2026** inclus.**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.**

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 04 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 27/01/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°018/2026)**  
**PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 965.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48199-2025 : mettre en conformité le regroupement des appartements C2°1 – C2°2 au 2ème étage d'un immeuble et la construction d'un niveau en mezzanine.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en espaces structurants, zones de servitudes au pourtour des bois et forêts, zones vertes et zones d'habitation

PPAS : Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol dénommé PPA N° 51Bis QUARTIER FLORIDE-LANGEVELD approuvé par arrêté royal en date du 14/04/1994.

**Motif principal de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)

**L'enquête publique se déroule à partir du 05/02/2026 et jusqu'au 19/02/2026 inclus.**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.**

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 04 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 27/01/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°019/2026)**  
**PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue de l'Aiglon 53
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48480-2025 : construire une piscine de 32m<sup>2</sup> (hors margelles) ainsi qu'un local technique au droit de l'habitation.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : n° 26 QUARTIER FOND'ROY (partie) approuvé par arrêté royal en date du 21/04/1958.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'article. 126§11 du CoBat: dérogation au PPAS n° 26 QUARTIER FOND'ROY en matière d'article n°26 n°II – Implantation et n°IV – Zone de cours et jardins.

**L'enquête publique se déroule à partir du 05/02/2026 et jusqu'au 19/02/2026 inclus.**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 04 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 27/01/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.